

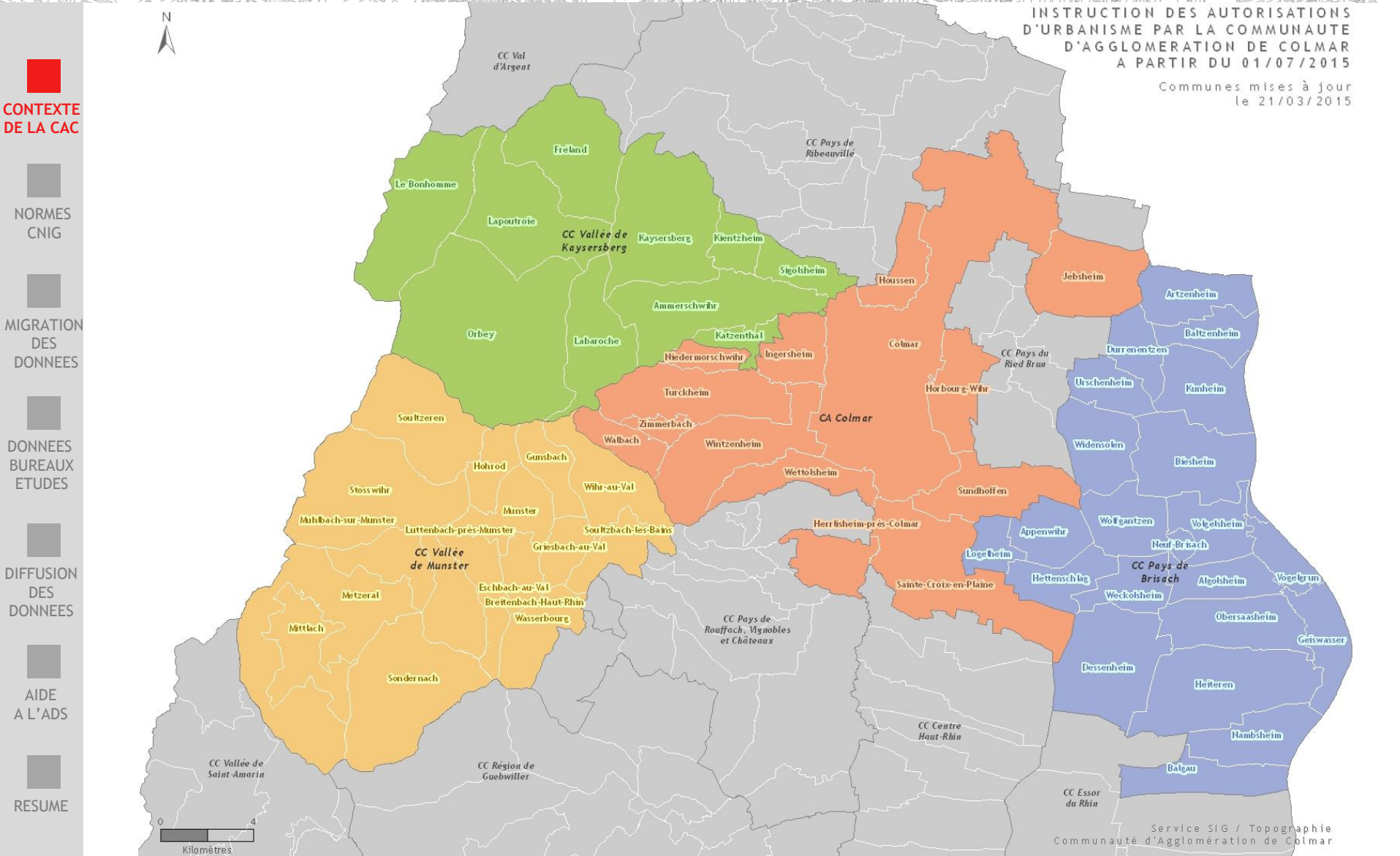


Le standard du CNIG pour l'optimisation des ADS dans une collectivité

Communauté d'Agglomération de Colmar



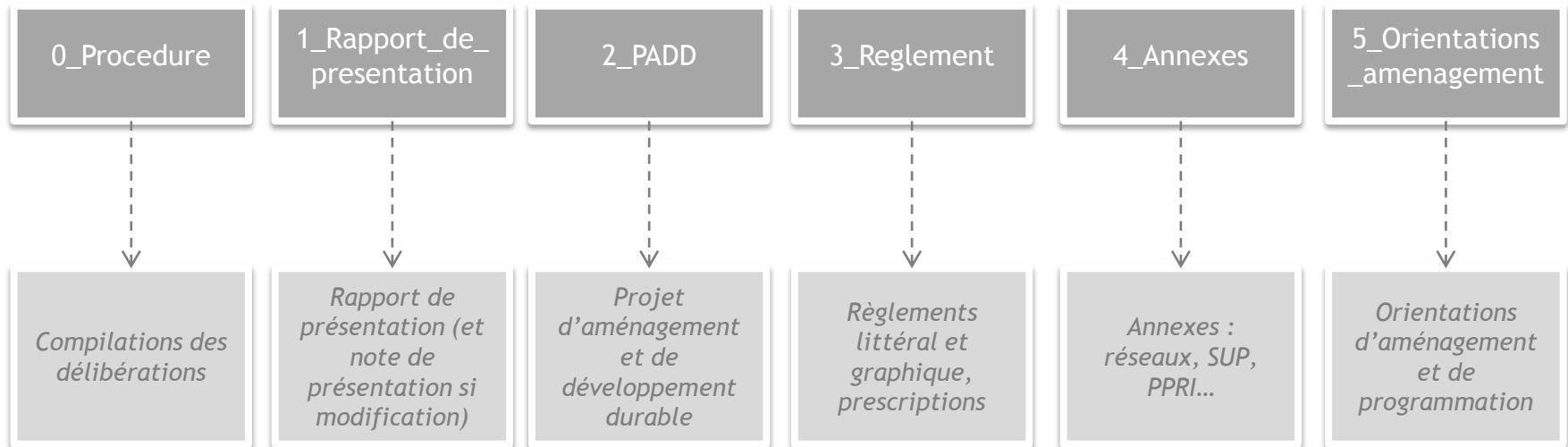
L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME



LES PRESCRIPTIONS DU CNIG

Gestion des pièces écrites

- CONTEXTE DE LA CAC
- NORMES CNIG**
- MIGRATION DES DONNEES
- DONNEES BUREAUX ETUDES
- DIFFUSION DES DONNEES
- AIDE A L'ADS
- RESUME



LES PRESCRIPTIONS DU CNIG

Modèle de données SIG

- CONTEXTE DE LA CAC
- NORMES CNIG**
- MIGRATION DES DONNEES
- DONNEES BUREAUX ETUDES
- DIFFUSION DES DONNEES
- AIDE A L'ADS
- RESUME

Classes d'entités	Attributs	Exemples
Table résumé des documents	Identifiant, type de doc, date d'approbation...	6806620140922, POS
Zonage	Nom de la zone, vocation, lien du règlement...	Centre urbain, destination mixte habitat/activité
Prescriptions (Surf, Pct, Lin)	Nom, type, date...	Alignements, emplacements réservés...
Informations (Surf, Pct, Lin)	Nom, type, date...	Règlement de publicité, bruits...
Habillage (Surf, Pct, Lin, Txt)	Nature du tracé...	Cotations reculement, annotations...

LA MIGRATION DES DONNEES

Prescriptions surfaciques : exemple des alignements

Type : 11- Limitations particulières d'implantation des constructions (bande constructible, marge de recul, zone non aedificandi, alignement, emprise de construction...)

Champs prévus par les prescriptions du CNIG :

Nom de la prescription	Libellé court	Type de prescription	Nom du fichier du règlement	URL du règlement	Date de validation (et non approbation)
------------------------	---------------	----------------------	-----------------------------	------------------	---

Champs de travail à ajouter :

Numéro (référence du POS)	Voie concernée	Classé ou déclassé	Origine (POS ou enquête publique)	Date de création de l'objet	Date de publication en Préfecture	Nom temporaire	Réalisé (oui / non)
---------------------------	----------------	--------------------	-----------------------------------	-----------------------------	-----------------------------------	----------------	---------------------

Etapes de l'intégration :

- Géodatabase ESRI
- Manipulations pour coller aux standards
- Mise à jour

CONTEXTE DE LA CAC

NORMES CNIG

MIGRATION DES DONNEES

DONNEES BUREAUX ETUDES

DIFFUSION DES DONNEES

AIDE A L'ADS

RESUME

DONNEES EXTERIEURES

Convention ADS pour les communes

- Informations nécessaires à l'instruction (servitudes...)
- Modifications du document d'urbanisme
- Données livrées au standard CNIG
- Réception rapide après approbation

Cahier des charges pour les bureaux d'études

- Structuration des données et dénominations
- Métadonnées
- Renseignement des valeurs obligatoires
- Fond de plan de référence
- Topologie
- Qualité géométrique

CONTEXTE
DE LA CAC

NORMES
CNIG

MIGRATION
DES
DONNEES

**DONNEES
BUREAUX
ETUDES**

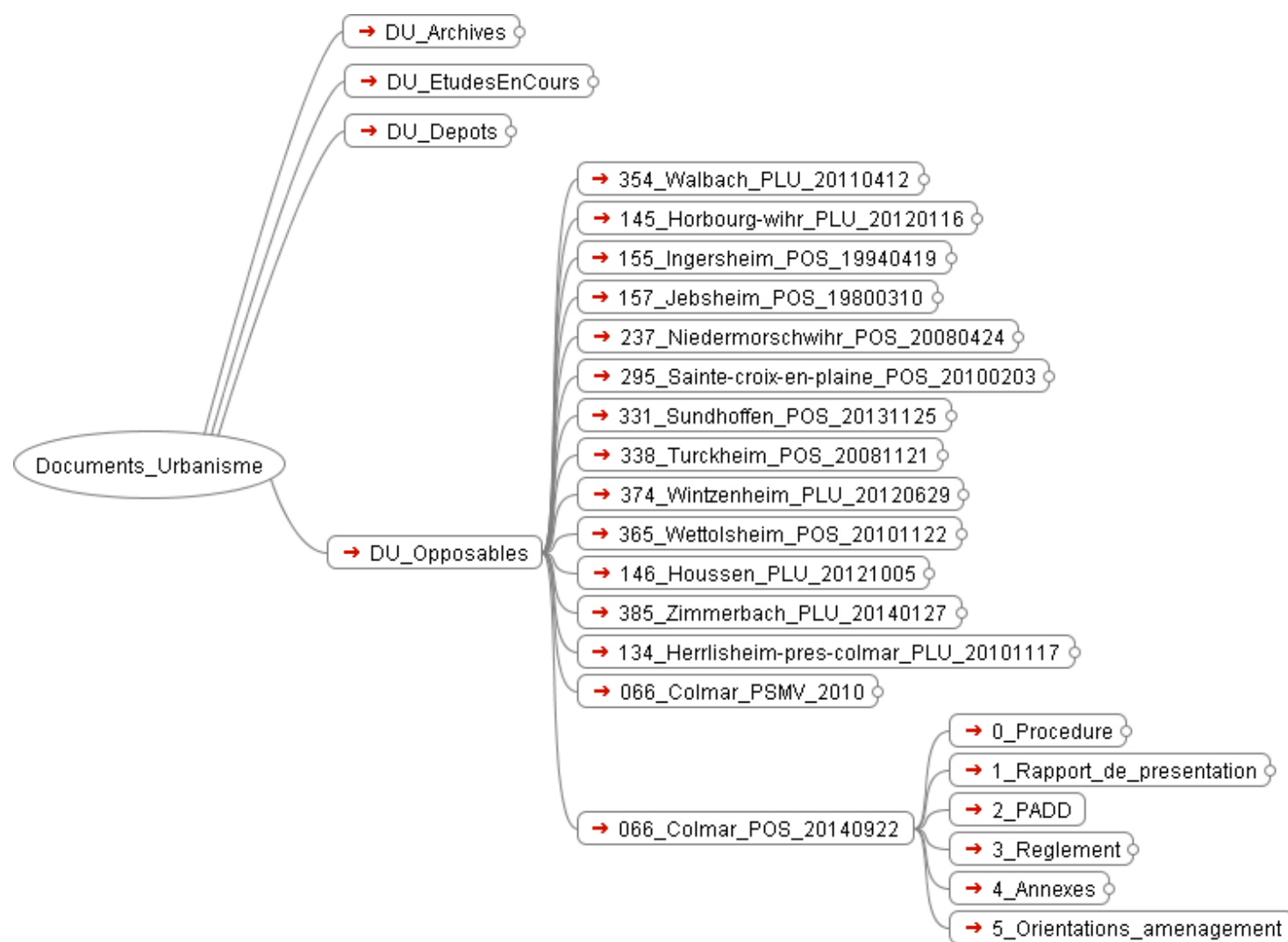
DIFFUSION
DES
DONNEES

AIDE
A L'ADS

RESUME

HOMOGENEITE ET DIFFUSION DES DONNEES

Base de données unique pour les services de l'Agglomération



CONTEXTE DE LA CAC

NORMES CNIG

MIGRATION DES DONNEES

DONNEES BUREAUX ETUDES

DIFFUSION DES DONNEES

AIDE A L'ADS

RESUME

HOMOGENEITE ET DIFFUSION DES DONNEES

Porte d'entrée : page sommaire

CONTEXTE
DE LA CAC

NORMES
CNIG

MIGRATION
DES
DONNEES

DONNEES
BUREAUX
ETUDES

DIFFUSION
DES
DONNEES

AIDE
A L'ADS

RESUME

Index des documents d'urbanisme

file:///serveur-datacac/INTRASIG/SIG-Data/000-SI_Ouvert/Documents_Urbanisme/pages_web/index.html

Communauté d'Agglomération de Colmar

INDEX DES DOCUMENTS D'URBANISME DE LA CAC

Opposables
En cours d'études
Archivés

Déposer des documents

Service SIG / Topo
sigtopo@agglo-colmar.fr

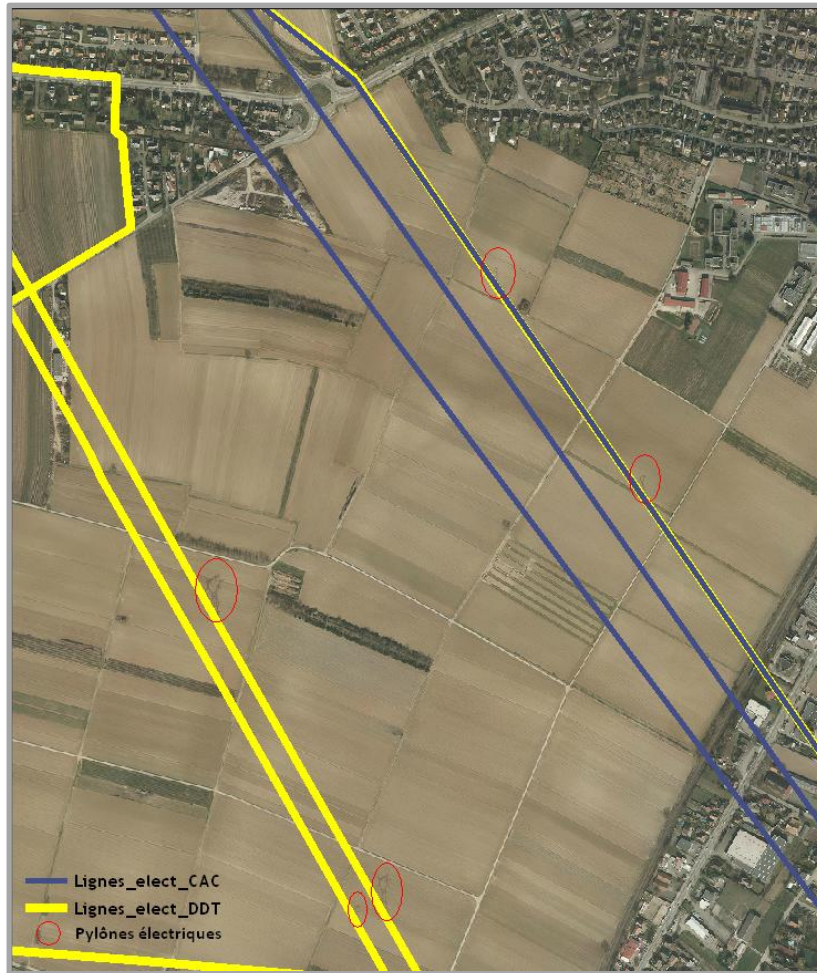
[Page index](#)

Déposer des documents

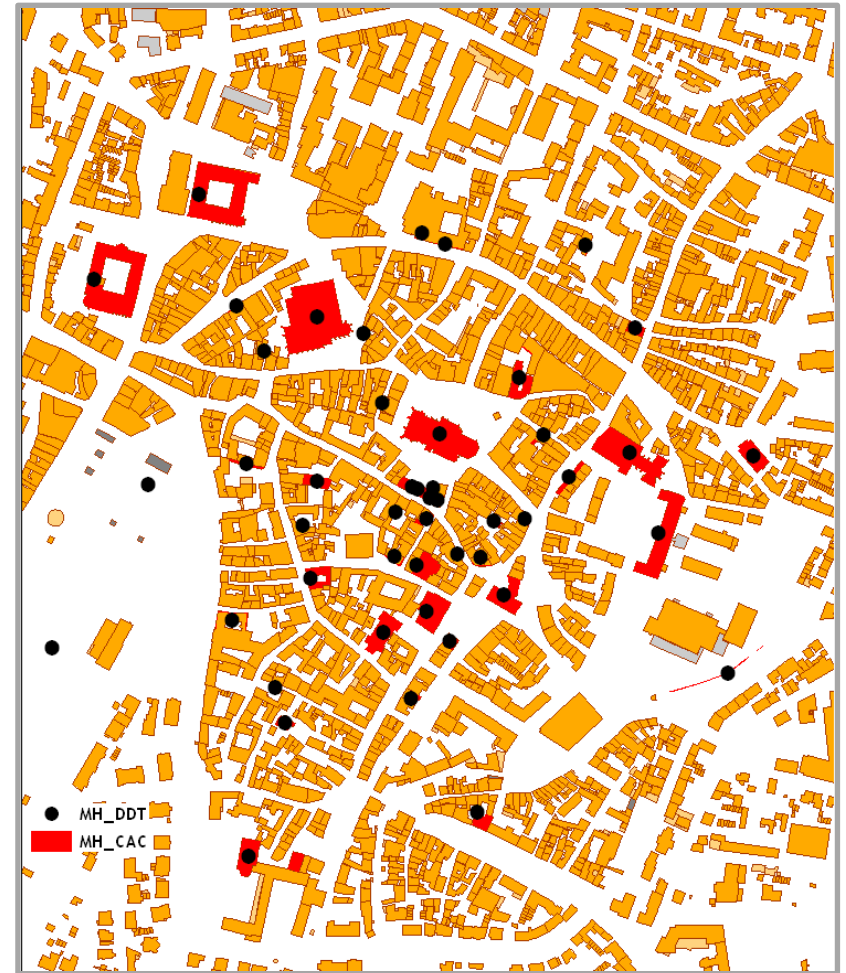
AIDE A L'ADS

Qualité des données et arbitrage pour l'ADS : Exemple des Servitudes d'Utilité Publique

- CONTEXTE DE LA CAC
- NORMES CNIG
- MIGRATION DES DONNEES
- DONNEES BUREAUX ETUDES
- DIFFUSION DES DONNEES
- AIDE A L'ADS
- RESUME



Lignes électriques aériennes (I4)



Localisation des Monuments Historiques (AC1)

AIDE A L'ADS

Création d'un Certificat d'urbanisme

Référence cadastrale de la parcelle :

OK 161 RTE DE ROUFFACH

1 - Plan d'Occupation des Sols approuvé le 15 juin 1992, mis à jour le 6 novembre 1994, modifié le 3 mars 1997, mis à jour le 6 novembre 1997 et le 28 septembre 1998, modifié le 5 juillet 1999, le 6 mars 2000 et le 25 avril 2005, ayant fait l'objet d'une révision simplifiée le 19 décembre 2005, mis à jour le 12 mai 2011, le 17 mai 2011, le 20 juin 2011, modifié le 19 décembre 2011, le 18 juin 2012 et mis à jour le 24 septembre 2012, ayant fait l'objet d'une modification simplifiée le 17 décembre 2012, modifié le 23 septembre 2013 et le 22 septembre 2014.

Zonage : UV

2 - Nature des dispositions d'urbanisme applicables au terrain

- Articles d'ordre public du R.N.U (R111-2 à R111-21 du code de l'Urbanisme)
 Lotissement
 Arrêté de péni

3 - Droit de préemption

- Droit de préemption : Droit de Préemption Urbain Simple au profit de la Ville de Colmar
 La Commune n'a pas instauré de Droit de Préemption Urbain sur les fonds de commerce
 Le droit de préemption de la SAFER d'Alsace s'applique à tous les biens à vocations agricoles.

4 - Rénovation urbaine

- Périmètre de rénovation urbaine

5 - Alignement ou Emplacement réservé

- Servitude d'alignement
 Emplacement réservé

6 - Plan de Prévention des Risques Naturels et Technologiques

- Plan de Prévention des Risques d'Inondation
 La Commune n'est pas située dans le périmètre d'un Plan de Prévention de Risques Technologiques

7 - Servitudes de patrimoine

- Servitude archéologique : B-01682 (zone de type B du périmètre de protection du patrimoine archéologique (au sens de l'arrêté n°2003/123 du Préfet de Région du 25/06/03). Tout projet d'une emprise supérieure à 300 m² doit être soumis pour avis au service régional de l'archéologie.)
 AC1 : protection des monuments historiques (périmètre du champ de visibilité)
 AC1 : protection des monuments historiques (monuments classés ou inscrits)
 Site inscrit
 A1-Protection des bois et forêts

8 - Servitudes liées aux bruits et/ou aux voies de circulation

- Marge de recul par rapport aux voies à grande circulation
 Servitudes de bruits des voies de circulation : Bruit voies de circulation Cat 1 - Secteur affecté 300m
 Servitudes de bruits des voies de circulation : Bruit voies de circulation Cat 3 - Secteur affecté 100m

9 - Servitudes d'environnement

- Espace boisé classé
 Zone de plantations à réaliser
 A4-Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
 Aire de reconquête du Grand Hamster d'Alsace (*Cricetus cricetus*). Milieu : très favorable. Tous les projets de plus de 1 h sont soumis à une étude préalable à la réalisation des travaux comprenant : l'étude de la fragmentation et de la connectivité des milieux, les données relatives à la présence historique et au comptage récent du Grand Hamster.

10 - Servitudes de protection des eaux potables

- AS1-Périmètre de protection des eaux potables
 AS1-Périmètre de protection des eaux potables Forage

11 - Règles spécifiques pour les enseignes et la publicité

- Périmètre détaillé d'autorisation d'enseignes
 Règlement de publicité : Zone 3

12 - Servitudes de réseaux

- I3-Canalisation de transport et de distribution de gaz (à moins de 50 m)
 PT1-Protection radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
 PT2-Transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émissions et de réception exploités par l'Etat
 PT3-Communications téléphoniques et télégraphiques
 A5-Pose de canalisations publiques assainissement
 A5-Pose de canalisations publiques eau potable
 I4-Lignes électriques

13 - Servitudes d'infrastructures

- T1 Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer
 Int1-Voisinage des cimetières
 EL3-Servitude de halage et de marche pied

14 - Servitudes liées à l'aérodrome

- Servitude de bruits aéronautiques
 T5 Aérodrome dégagement
 T7 Aérodrome installations particulières
 Parcelle située à moins de 2 km de l'aérodrome (consultation obligatoire de la D.G.A.C.)

15 - Servitudes militaires

- AR6-Abord des champs de tir

16 - Servitudes d'exploitation

- Zone d'exploitation des carrières

17 - Taxes et participations d'urbanisme

- Taxe d'aménagement (4%)
 Taxe de Redevance Archéologique
 Participation pour le financement de l'assainissement collectif (participation à verser à la Communauté d'Agglomération de Colmar lors du raccordement au réseau public)

18 - Informations

- Nécessité d'une rectification de limites de la parcelle par l'intégration d'une surface déclassée du domaine public
 Risque Sismique : la commune est classée en zone 3 pour le risque sismique correspondant à une sismicité modérée (cf. décrets 2010-1254 et 2010-1255 et de l'arrêté ministériel du 22 octobre 2010).
 Information complémentaire

Etabli à Colmar, le : 10/04/2015

CONTEXTE
DE LA CAC

NORMES
CNIG

MIGRATION
DES
DONNEES

DONNEES
BUREAUX
ETUDES

DIFFUSION
DES
DONNEES

AIDE
A L'ADS

RESUME

RESUME

Intérêts des prescriptions du CNIG pour la collectivité

CONTEXTE
DE LA CAC

NORMES
CNIG

MIGRATION
DES
DONNEES

DONNEES
BUREAUX
ETUDES

DIFFUSION
DES
DONNEES

AIDE
A L'ADS

RESUME

- Structuration des données pour la gestion et la diffusion
- Export vers le Géoportail
- Assurer l'homogénéité de la part des bureaux d'études
- Assister les instructeurs et alimenter les outils ADS